

**MILORD**Version 2 / F
10200007538

1/8

Date de révision: 18.02.2005
Date d'impression: 18.02.2005**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE****Informations sur le produit**

Nom commercial	MILORD
Code du produit (UVP)	05249511
Utilisation	fongicide
Société	Bayer CropScience SA 16, rue Jean-Marie Leclair 69009 Lyon France
Téléphone en cas d'urgence	+33(0)4.72.85.25.25
Téléfax	+33(0)4.72.85.27.99
Numéro INRS	+33(0)1.45.42.59.59

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**Nature chimique**Concentré émulsionnable (EC)
Tébuconazole 100g/l, Spiroxamine 400 g/l**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS / No.-EINECS	Symbole(s)	Phrase(s) de risque	Concentration [%]
Tébuconazole	107534-96-3	Xn, N	R22, R51/53, R63	10,40
Spiroxamine	118134-30-8	Xn, N	R20/21/22, R38, R43, R50/53	41,70
N,N-Diméthyl-décane-1-amide	14433-76-2 238-405-1	Xn	R22, R38, R41	27,90
Ether d'arylethylphenolpolyglycol			R52/53	7,50
1-Octyl-2-pyrrolidone	2687-94-7	C, N	R34, R51/53	6,50

3. IDENTIFICATION DES DANGERS**Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
Risque de lésions oculaires graves.
Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.
Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

4. PREMIERS SECOURS**Conseils généraux**

S'éloigner de la zone dangereuse. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter la

**MILORD**Version 2 / F
102000007538

2/8

Date de révision: 18.02.2005
Date d'impression: 18.02.2005

victime en position latérale de sécurité. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Veiller à sa sécurité personnelle.

Inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la coucher au calme. Appeler immédiatement un médecin.

Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Appeler immédiatement un médecin.

Contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Appeler immédiatement un médecin.

Ingestion

Ne pas faire vomir. Rincer la bouche avec de l'eau. Appeler immédiatement un médecin.

Avis aux médecins**Traitement**

Traiter de façon symptomatique.

En cas d'ingestion, lavage d'estomac, puis administration de charbon (charbon médical) et de Sulfate de soude.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**Moyen d'extinction approprié**

eau pulvérisée
dioxyde de carbone (CO₂)
mousse
sable

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

acide chlorhydrique (HCl)
oxyde de carbone (CO)
cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)
oxydes d'azote (NO_x)

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Limiter l'épandage des fluides d'extinction.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**Précautions individuelles**

Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.
Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection.
Tenir à l'écart des sources d'ignition.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

**MILORD**Version 2 / F
102000007538

3/8

Date de révision: 18.02.2005
Date d'impression: 18.02.2005**Méthodes de nettoyage**

Récupérer avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel).
Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en observant la réglementation sur l'environnement.
Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.

Conseils supplémentaires

Informations concernant les équipements individuels de protection, voir chapitre 8.
Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**Manipulation**

Conseils pour une manipulation sans danger
Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs
Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun
Conservé à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Stabilité au stockage
Température de stockage > -10 - 40 °C

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Équipement de protection individuelle**

Protection respiratoire	En cas de manipulation directe et de contact possible avec le produit: Masque complet Filtre à combinaison multiple ABEK/P2
Protection des mains	gants résistants aux solvants
Protection des yeux	lunettes de sécurité à protection intégrale Lunettes de sécurité avec protections latérales
Protection de la peau et du corps	Vêtement de protection léger en PVC bottes en PVC

Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Entreposer séparément les vêtements de travail.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
Après le travail, se laver aussitôt les mains et éventuellement prendre une douche.
Enlever immédiatement les vêtements imprégnés et ne les réutiliser qu'après nettoyage complet
Détruire (brûler) les vêtements non nettoyables.

**MILORD**Version 2 / F
10200007538

4/8

Date de révision: 18.02.2005
Date d'impression: 18.02.2005

Mesures de protection

En cas de manipulation directe et de contact possible avec le produit:
combinaison complète de protection contre les produits chimiques**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****Aspect**

Forme	liquide, limpide
Couleur	jaune
Odeur	aromatique

Données de sécurité

Point d'éclair	149 °C 92/69/CEE, A.9 / EPA OPPTS 830.6315
Température d'inflammabilité	245 °C
Densité	env. 0,96 g/cm ³ à 20 °C
Viscosité, dynamique	51,0 mPa.s à 20 °C
Tension de surface	30 mN/m à 20 °C
Explosivité	92/69/CEE, A.14 / OCDE 113 Non-explosif

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées. Stable dans des conditions normales.
-----------------------	---

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité orale aiguë	DL50 (rat) > 200 - < 2.000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 (rat) 2,561 mg/l Durée d'exposition: 4 h
Toxicité dermale aiguë	DL50 (rat) > 400 - < 2.000 mg/kg
Irritation de la peau	Non irritant. (lapin)
Irritation des yeux	Risque de lésions oculaires graves. (lapin)
Sensibilisation	Non sensibilisant (cochon d'Inde) OCDE 406, Test de Buehler

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**MILORD**Version 2 / F
10200007538

5/8

Date de révision: 18.02.2005
Date d'impression: 18.02.2005**Effets écotoxicologiques**

Toxicité pour les poissons	CL50 (Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)) 4,4 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique tebuconazole.
Toxicité pour les poissons	CL50 (Lepomis macrochirus) 7,13 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique spiroxamine.
Toxicité pour les daphnies	CE50 (Daphnia magna) 2,79 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique tebuconazole.
Toxicité pour les daphnies	CE50 (Daphnia magna) 3,0 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique spiroxamine.
Toxicité pour les algues	CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata) 3,8 mg/l Taux de croissance Durée d'exposition: 72 h La valeur fournie concerne la matière active technique tebuconazole.
Toxicité pour les algues	CE50 (Desmodesmus subspicatus) 0,012 mg/l Taux de croissance Durée d'exposition: 72 h La valeur fournie concerne la matière active technique spiroxamine.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Produit**

En respectant la réglementation sur les déchets spéciaux, le produit doit être transporté vers une installation d'incinération spécifique agréée.
En cas de quantités importantes, consulter le fabricant.

Emballages contaminés

Vider, rincer et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**ADR/RID/ADNR**

No ONU	2902
Étiquettes	6.1
Groupe d'emballage	III
Code Danger	60
Description des marchandises	UN 2902 PESTICIDE LIQUIDE, TOXIQUE, N.S.A. (SPIROXAMINE, TEBUCONAZOLE SOLUTION)

IMDG

**MILORD**Version 2 / F
10200007538

6/8

Date de révision: 18.02.2005
Date d'impression: 18.02.2005

No ONU	2902
Classe	6.1
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-A , S-A
Description des marchandises	PESTICIDE, LIQUID, TOXIC, N.O.S. (SPIROXAMINE, TEBUCONAZOLE SOLUTION)

IATA

No ONU	2902
Classe	6.1
Groupe d'emballage	III
Description des marchandises	PESTICIDE, LIQUID, TOXIC, N.O.S. (SPIROXAMINE, TEBUCONAZOLE SOLUTION)

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classement et étiquetage conformément la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses)et ses amendements.

Classification:

Etiquetage selon la Directive-CEE

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Spiroxamine
- Tébuconazole
- N,N-Diméthyldécane-1-amide
- 1-Octyl-2-pyrrolidone

Symbole(s)

Xn Nocif
N Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) de risque

R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R41 Risque de lésions oculaires graves.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Conseils de prudence

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
S57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Classement FRANCE (décision de la Commission des Toxiques)

Symbole(s)

Xn Nocif

**MILORD**Version 2 / F
102000007538

7/8

Date de révision: 18.02.2005
Date d'impression: 18.02.2005

Phrase(s) de risque

AQUA	Dangereux pour les organismes aquatiques
R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Conseils de prudence

S 2	Conserver hors de la portée des enfants.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S24	Éviter le contact avec la peau.
S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S36/37/39	Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
S38	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Etiquetage exceptionnel

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
Contient Spiroxamine. Peut déclencher une réaction allergique.

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76
modifiée et Décret du 07/07/92)

Rubrique n° 1155 : Dépôts de produits agropharmaceutiques.

Maladies professionnelles

Tableau(x) Numéro(s) :

84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.
65	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.

Prévention médicale

Aération, assainissement : - Code du Travail : Articles R232-1 et R232-5 à R232-5-14
Art. R. 231-56 à R. 231-56-11: Règles particulières de prévention du risque cancérogène,
mutagène ou toxique pour la reproduction.

16. AUTRES INFORMATIONS**Autres informations**

Texte des phrases R mentionnées au chapitre 2:

R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R34	Provoque des brûlures.
R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Les renseignements portés dans la présente fiche ont été introduits conformément aux indications prévues dans l'arrêté du 5 janvier 1993 modifié. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de

**MILORD**Version 2 / F
102000007538

8/8

Date de révision: 18.02.2005
Date d'impression: 18.02.2005

nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
--